

Tous  
engagés

## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

<sup>1</sup> Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

Excédents avant ristournes aux membres	<b>6,2 M\$</b>
Virements réglementaires et autres	(2,0) M\$
Intérêts sur les parts permanentes <sup>1</sup>	0 M\$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	0 M\$
Ristournes aux membres	(1,2) M\$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(0,2) M\$
Récupération d'impôts	0,3 M\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	0,9 M\$
Utilisation RRE (FADM)	0,2 M\$
Alimentation RRE	(2,0) M\$
Alimentation Réserve générale	(2,2) M\$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0 \$</b>

## PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE  
AUX MEMBRES<sup>2</sup>  
**1 194 784 \$**

FONDS D'AIDE  
AU DÉVELOPPEMENT  
DU MILIEU<sup>2</sup>  
**163 275 \$**

## ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

RISTOURNE VOLUMES	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	<b>146 189 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Épargne et placement	<b>148 515 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Fonds	<b>101 572 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Prêts et marges de crédit	<b>363 144 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Assurances <sup>3</sup>	<b>167 897 \$</b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ PRIME</b>	
Ristourne produits <sup>3</sup>	<b>267 467 \$</b>		<b>MONTANT DE 50 \$<sup>4</sup></b>

<sup>2</sup> La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

<sup>3</sup> Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.